



Tous égaux face aux programmes de mobilité linguistique en milieu scolaire ?

Les analyses de la FAPEO 2012
13/15 - Septembre

Rédaction :
Jessica Mathy

Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel
Avenue du Onze Novembre, 57 - 1040 Bruxelles
02/527.25.75 - 02/525.25.70
www.fapeo.be - secretariat@fapeo.be

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Table des matières

Introduction.....	3
1. Le programme européen Comenius	5
Une expérience à vivre seul ou en classe	5
La mobilité individuelle	5
Les partenariats scolaires.....	7
Quelles écoles, quel public ?	9
Répartition géographique	9
Répartition selon le contexte socio-économique des écoles	10
2. Le programme communautaire EXPEDIS	12
En mode débrouille ou à la carte.....	12
Le séjour privé.....	12
Le séjour coordonné	13
Des séjours sélectifs.....	14
3. Tous égaux face à ces programmes ?.....	16
L'importance du soutien de l'école.....	16
Les Wallons privilégiés.....	17
Conclusion.....	18
BIBLIOGRAPHIE	19

Résumé

L'apprentissage des langues étrangères n'est plus confiné au sein de la classe, les écoles sont invitées à nouer des partenariats avec d'autres établissements en Belgique comme à l'étranger, dans l'idée de permettre aux élèves de pratiquer une seconde langue en « conditions réelles ». Plusieurs programmes favorisant ces séjours individuels ou collectifs ont vu le jour, tant au niveau communautaire qu'européen. Réservés aux écoles ou proposés directement aux élèves, ils visent tous la pratique d'une seconde langue teintée de découverte socio-culturelle. Mais les différences entre ces programmes sont nombreuses : ils durent trois mois ou un an, s'arrêtent aux frontières continentales ou permettent de s'envoler à l'autre bout du monde, sont financés par l'Europe ou sont à charge des écoles ou des familles, demandent que l'école soit partenaire du programme ou laissent la porte ouverte à tous. L'implication des équipes éducatives, les aides financières ou encore la visée pédagogique varient d'une région à l'autre, d'une école à l'autre.

Cette analyse tente de répondre à plusieurs questions : Quels sont ces programmes ? Répondent-ils à une lacune dans notre enseignement ? Quels sont les objectifs poursuivis ? Tous les élèves sont-ils égaux face aux programmes de mobilité linguistique en milieu scolaire ?

Mots-clefs

Apprentissage des langues - Langues étrangères - Cadre Européen Commun de Référence (CECR) - Programmes scolaires - Mobilité - Partenariats - Comenius - Expedis - Indice socio-économique

Introduction

Les compétences minimales en langues modernes en secondaire sont fixées dans un référentiel de compétences qui précise les compétences de communication et les savoirs attendus en fin de parcours. Il y est par exemple précisé, pour l'enseignement général, que l'élève doit connaître et pouvoir utiliser un vocabulaire suffisant pour s'exprimer avec aisance et clarté sur des sujets tels que l'habitat, la famille, les voyages, la santé, les services, la nourriture, la vie quotidienne ou encore la vie culturelle. Pour y parvenir, il doit pouvoir prononcer correctement, connaître suffisamment de grammaire et comprendre son interlocuteur¹. Outre les connaissances lexicales, les mécanismes linguistiques et les compétences attendues (sociolinguistiques, socioculturelles, ...) y sont également définis.

S'il existe un cadre européen commun de références en langues (CECR) qui fixe six niveaux de maîtrise d'une langue étrangère, allant de A1 à C2 - d'utilisateur élémentaire à expérimenté² -, la Fédération Wallonie-Bruxelles n'y fait pas explicitement référence dans ses référentiels de l'enseignement des langues. Toutefois, « le niveau attendu au terme des humanités équivaut en théorie au niveau B1+ du CECR », c'est-à-dire, à une utilisation « indépendante » de la langue. Pour information, « le temps d'apprentissage guidé pour passer de A2 à B1 est évalué à 150 à 200 heures, soit environ 2 années scolaires à 4 périodes par semaine »³. Donc, l'élève devrait entamer la 5^{ème} secondaire au niveau A2 et terminer ses études au niveau B1. Cette évolution serait possible au terme de 4 heures d'apprentissage par semaine pendant les deux dernières années du secondaire.

Alors, les élèves parviennent-ils à atteindre le niveau requis au terme de leurs études secondaires ? En 2011, 125 écoles secondaires (générales, techniques et professionnelles) en Fédération Wallonie-Bruxelles ont participé à une évaluation internationale des compétences en langues modernes, mise sur pied par la Commission européenne. Étaient évaluées les compétences en production écrite et en compréhension à la lecture et à l'audition, dans les deux langues les plus enseignées chez nous, parmi les cinq les plus enseignées en Europe (ce qui exclut le néerlandais de l'évaluation). Au total, 1.501 élèves en anglais et 1.209 en allemand en 4^{ème} secondaire ont été évalués. À ce stade de la scolarité, le niveau A2 du CECR semble correspondre aux compétences attendues par nos référentiels. Le premier rapport de cette évaluation indique que « la position de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas très favorable en ce qui concerne l'anglais », alors que les performances des élèves testés en allemand les classent en position très favorable. En compréhension à la lecture, près de la moitié des élèves, tant en anglais (48%) qu'en allemand (41%) « atteignent au moins le niveau

¹ AGERS, « Référentiels de compétences - Compétences terminales et savoirs requis - langues modernes ».

² Conseil de l'Europe, « Apprentissage des langues et citoyenneté européenne ». Pour information, les niveaux A1 et A2 correspondent à un utilisateur élémentaire, B1 et B2 à un utilisateur indépendant, C1 et C2 à un utilisateur expérimenté.

³ C. BLONDIN et C. GOFFIN, « Evaluer les compétences en langues modernes d'élèves de l'enseignement secondaire. Participation de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'étude européenne des compétences en langues. Premier rapport », Université de Liège, Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation, 2012.

A2, provisoirement considéré comme le but visé au terme de la 4^{ème} année du secondaire. Mais le niveau semble faible pour l'autre moitié, puisque 42 % des élèves apprenant l'anglais et 45 % de ceux qui étudient l'allemand n'atteignent que le niveau A1. Les observations semblent similaires pour la compréhension à l'audition, même si « près de la moitié des élèves atteignent ou dépassent le niveau A2 ». Quant à l'expression écrite, « près de deux tiers des élèves atteignent au moins le niveau A2 »⁴. Il apparaît donc, en moyenne, qu'un élève sur deux n'atteint pas le niveau minimum requis en 4^{ème} secondaire.

Comment expliquer cet écart ? Certes, chaque élève profite effectivement de cours de langue prodigués à l'école. Mais au vu des résultats, tous ne semblent pas égaux face à l'apprentissage d'une langue étrangère. Plusieurs raisons peuvent expliquer ces différences: la charge horaire qui varie selon l'option choisie et selon le type d'enseignement, la pratique d'une seconde langue à la maison, une culture familiale ouverte ou non aux langues, des stages linguistiques en dehors du temps scolaire, un intérêt marqué ou un désintérêt profond pour les langues, ou encore des compétences disparates ou troubles particuliers. Ces éléments pris en compte, le niveau des élèves au sein d'une même classe peut donc être assez hétérogène, selon les motivations individuelle, parentale ou institutionnelle.

Dans un contexte d'égalitarisme entre élèves, où l'on promeut la réussite scolaire de tous quel que soit le contexte social, culturel ou économique, par des mécanismes compensatoires, toutes les écoles ne connaissent pas le même niveau d'investissement en matière d'apprentissage des langues, notamment au niveau des équipements. Par ailleurs, l'investissement consenti par les écoles peut différer sur le plan qualitatif. Certaines écoles se cantonnent à l'apprentissage en classe, alors que d'autres développent des projets extra-muros ou s'inscrivent dans des programmes de mobilité linguistique dont l'efficacité ne semble plus faire débat. De telles initiatives amènent l'élève à pratiquer la langue étudiée en immersion et maximisent dès lors ses chances de devenir un utilisateur expérimenté, tel que préconisé dans les référentiels. En effet, « une exposition intensive à la langue seconde est plus efficace qu'une exposition plus dispersée pour améliorer les attitudes face à l'apprentissage d'une langue au niveau débutant. [...] La période intensive permet une amélioration des attitudes en plus de favoriser une plus grande confiance de la part des élèves dans leurs habiletés en [...] langue seconde »⁵.

Partenariats scolaires, programmes linguistiques, jumelages : les projets peuvent profiter à un seul élève ou à une classe, selon que la volonté d'y participer soit individuelle ou collective.

Quels sont alors ces programmes ? Comment sont-ils mis en place ? A qui profitent-ils ? Autant de questions auxquelles cette analyse veut tenter de répondre.

⁴ *Idem.*

⁵ A. MACFARLANE, M. Peters et M. WESCHE, « Le bain linguistique : programme intensif de français langue seconde à Ottawa » dans *Revue canadienne des langues vivantes/The Canadian Modern Language Review*, sous la direction de J. Netten et C. Germain, Vol. 60, no. 3, pp. 373-391.

1. Le programme européen Comenius

Equivalent du programme Erasmus dans l'enseignement supérieur, le programme Comenius met en place des partenariats scolaires ainsi que des programmes de mobilité individuelle. Comenius permet aux élèves dès 14 ans ainsi qu'à leurs enseignants de vivre un échange culturel et linguistique dans une des 11.000 écoles partenaires des 33 pays participants. A l'échelle européenne, ce sont 850.000 élèves et professeurs qui se sont impliqués dans un projet européen en 2011⁶.

« Le programme Comenius se propose principalement d'élargir les connaissances techniques, méthodologiques et linguistiques dont disposent les élèves, les enseignants - débutants ou expérimentés - ainsi que leurs formateurs, et de favoriser l'apprentissage interculturel et l'émergence d'une conscience européenne. La poursuite de ces objectifs passe par les échanges, par le principe de mobilité, par des projets de coopération et une collaboration au sein de partenariats ou de réseaux »⁷.

Une expérience à vivre seul ou en classe

Le programme Comenius se divise en deux pans : les séjours individuels et les partenariats scolaires. Les premiers dépendent avant tout de la motivation du jeune, puisque ce dernier part seul à l'étranger, bien que l'école doive soutenir son projet. Les seconds sont des projets collectifs qui s'inscrivent dans une volonté de partenariat à plus long-terme : ils mettent en relation minimum deux écoles qui s'inscrivent dans une construction de projet culturel, scientifique ou encore littéraire, par exemple. L'apprentissage de la langue se fait alors au travers de ce projet commun.

La mobilité individuelle

Ce programme est accessible à tout élève inscrit dans un établissement partenaire du programme, qui désire partir de 3 à 10 mois à l'étranger. Les mobilités d'élèves sont organisées entre établissements scolaires participant à un même partenariat scolaire Comenius et sont destinées aux élèves ayant au minimum 14 ans⁸. Toutes les écoles fondamentales, secondaires, d'enseignement général, technique et qualifiant, organisés ou subventionnés par la Communauté française sont éligibles pour déposer un projet.

Depuis 2007, 157 écoles secondaires en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) sont éligibles pour une demande de subvention dans le cadre de ce programme de mobilité⁹. En 2011-2012,

⁶ AEF-Europe, « L'apprentissage de l'Europe pour petits et grands ».

⁷ Commission Européenne, DG Education et Culture, « Effets des partenariats scolaires Comenius sur les écoles participantes. Rapport final », 2007.

⁸ Le programme se veut ouvert puisque les élèves de l'enseignement qualifiant peuvent également participer à ce programme de mobilité. À noter qu'ils ont aussi la possibilité de réaliser un stage de 2 à 39 semaines dans une entreprise d'un pays européen, dans le cadre du programme Leonardo da Vinci.

⁹ AEF-Europe, « Liste des écoles éligibles pour une demande de subvention Mobilité individuelle des élèves ».

13 élèves y ont participé et 25 tenteront l'expérience en 2012-2013. Cette année, 6 écoles ont postulé à cette action : 2 à Bruxelles et 4 en Wallonie¹⁰.

Si tout part d'une volonté individuelle de l'élève, l'école doit marquer son autorisation puisque c'est en effet elle qui dépose le dossier de candidature de son élève ainsi que la demande de bourse à la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire.

Les élèves participant à une mobilité individuelle obtiennent une bourse couvrant leurs frais de voyage, une allocation mensuelle et une assurance de groupe européenne. Les écoles participantes reçoivent également un financement européen pour couvrir, entre autres, les frais de gestion de la mobilité de l'élève »¹¹.

L'Union européenne assure le financement du programme¹² :

- L'élève participant reçoit une bourse couvrant les frais de voyage aller/retour ainsi qu'une allocation mensuelle permettant de couvrir les frais de matériel scolaire et de transports locaux (une centaine d'euros, le montant variant selon la destination). Si nécessaire, un forfait peut lui être octroyé afin de financer une préparation linguistique (120 euros).
- L'école d'envoi reçoit une somme forfaitaire pour chaque élève envoyé, qui permet de couvrir les frais administratifs et de gestion à l'école (150 euros), ainsi que le contact avec la famille d'accueil et l'élève pendant son séjour à l'étranger.
- L'école d'accueil reçoit 500 euros pour les frais administratifs et de gestion, ainsi que l'encadrement de l'élève pendant son séjour, le contact avec l'école d'envoi et les familles d'accueil.

Les frais à charge de la famille sont donc réduits, ce qui constitue un critère d'ouverture au plus grand nombre, à condition bien entendu que l'élève soit scolarisé dans un établissement partenaire de Comenius. Et c'est là la première limite du programme : les parents qui désirent donner à leur enfant l'opportunité de vivre ce type de séjour doivent obligatoirement l'inscrire dans une école partenaire Comenius (un peu plus de 20% des écoles secondaires en FWB s'inscrivent dans ce programme). Il faut donc trouver une école partenaire, idéalement pas trop éloignée du domicile, dont le projet pédagogique correspond aux attentes des parents, qui propose les options et filières voulues par l'élève, etc. Et dans le cas de Bruxelles, la donne se complique puisqu'il faut prendre en compte la pénurie d'écoles qui redéfinit les critères de choix d'établissement.

¹⁰ AEF-Europe, « Débriefing mobilité des élèves 24/01/2012 ».

¹¹ Enseignement.be, « Mobilités scolaires - séjours scolaires individuels ».

¹² AEF-Europe, « Mobilité des élèves ».

Les partenariats scolaires

Il existe deux types de partenariat scolaire : les partenariats multilatéraux et bilatéraux. Tant les écoles primaires que secondaires peuvent s'impliquer dans le programme. Pour la période 2010-2012, 43 écoles ont été sélectionnées (après remise d'un projet) pour participer à des partenariats multilatéraux (41 écoles) et bilatéraux (2 écoles). Les écoles choisissent ensemble un projet sur lequel elles travailleront en collaboration. Les thématiques proposées par les équipes éducatives sont variées : immigration, culture, environnement, santé et sport, arts, tourisme ou encore sciences. C'est au travers de ces projets, grâce aux temps de réflexion et de construction ainsi qu'aux échanges entre classes, qu'est induite la dimension d'apprentissage de la langue étrangère.

Les partenariats multilatéraux

Ces partenariats rassemblent des écoles partenaires issues de minimum trois pays, dont au moins un membre de l'Union européenne, qui mettent en place un projet artistique, littéraire ou social, par exemple. Les élèves et/ou les enseignants se rencontrent périodiquement, travaillent ensemble sur leur projet commun et maintiennent le contact via Internet (Skype, réseaux sociaux, ...). La durée de visite sur place est de minimum un jour. Afin de couvrir les frais afférents au voyage, l'école participante dispose d'un financement allant de 7.000 à 20.000 euros, valable pour deux ans.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, entre 2010 et 2012, 41 écoles (18 fondamentales et 23 secondaires) se sont impliquées dans un partenariat multilatéral. En secondaire, deux-tiers des écoles relèvent de l'enseignement général, le tiers restant représente l'enseignement technique ou professionnel. Près de la moitié des écoles provient de la Province de Liège, un quart du Hainaut¹³. « [...] Par contre, la région bruxelloise reste sous-représentée, probablement parce qu'il y a un grand nombre d'écoles à public dit 'difficile' et que le PO de la Ville de Bruxelles reste difficile à 'pénétrer' [...] »¹⁴.

En 2009-2011, on comptait 652 élèves et 366 professeurs impliqués dans un partenariat multilatéral en Fédération Wallonie-Bruxelles¹⁵.

L'Ecole fondamentale Emile André, de Bruxelles, a tenté l'expérience :

« Cela fait deux ans qu'enfants et professeurs collaborent à un projet Comenius ayant pour thème la découverte des artistes des 4 pays : la France, l'Allemagne, l'Italie et la Belgique. Grâce à la plateforme e-Twinning, ils ont pu s'échanger des photos, documents et réalisations artistiques et toutes les classes de l'école Emile André ont été impliquées. Au terme de ces deux années de partenariat, l'école bruxelloise reçoit ses partenaires pour l'exposition finale : grande fête dans le préau, avec tous les élèves, professeurs, parents, amis du quartier et autorités communales [...] »¹⁶.

¹³ AEF-Europe, « Synthèse des rapports de fin d'activités 2009-2011 », p. 19.

¹⁴ *Ibid.*, p. 1.

¹⁵ *Ibid.*, p. 4.

¹⁶ AEF-Europe, « Témoignages partenariats ».

Certains projets impliquent également des élèves de sections professionnelles et/ou en décrochage scolaire. Les projets permettent de valoriser ces élèves, de les ouvrir à de nouveaux horizons¹⁷. Néanmoins, ils peuvent être « plus difficiles à organiser car il faut motiver des élèves peu habitués à bouger »¹⁸.

Ce type de partenariat requiert donc un certain niveau d'implication de la part des enseignants qui prennent part à un projet à long terme. D'ailleurs, la surcharge de travail que représentent ces partenariats est le problème le plus fréquemment rencontré par les équipes éducatives : « [...] Cette surcharge de travail vient s'ajouter aux nombreuses tâches administratives supplémentaires que les directions et les enseignants se sont vus imposer ces dernières années et il est évident qu'il faut une bonne dose de motivation et de disponibilité (extrascolaire) pour s'occuper du projet Comenius »¹⁹.

Les partenariats bilatéraux

Ils impliquent deux écoles secondaires, de pays et de langue différents. Les élèves participent à des échanges d'au moins dix jours, ils suivent les cours dans l'école d'accueil et logent dans les familles de leurs partenaires (uniquement les élèves de plus de douze ans). Les parents sont donc directement impliqués dans ce programme puisqu'ils s'investissent dans l'accueil des élèves.

Entre 2010 et 2012, 3 projets bilatéraux (pour 2 écoles) ont été sélectionnés, à Bruxelles et Namur. Les pays partenaires étaient l'Italie, le Portugal et la Grèce²⁰. Les écoles reçoivent une enveloppe variant de 16.000 à 20.000 euros, valable deux ans, servant à couvrir les frais de transport et de production du projet (impression d'un livre, création d'un site Internet, mise sur pied d'une pièce de théâtre, etc).

Entre 2009 et 2011, l'Athénée Royal Prince Baudouin de Marchin a participé à un projet sur le dialogue interculturel, avec une école italienne. Pourtant, l'italien ne figure pas dans les options proposées par cette école. Cette configuration est permise : « Si la langue de l'établissement partenaire n'est pas au programme des élèves, leur établissement doit organiser une préparation linguistique d'au moins vingt heures »²¹. Au-delà de la découverte d'une culture et d'une langue que permet le projet, l'école relève « l'opportunité réelle pour certains élèves avec peu de moyens financiers de pouvoir voyager »²².

Le programme européen Comenius est le seul à proposer des séjours linguistiques en milieu scolaire, entièrement financés par les autorités publiques, assurant ainsi une certaine forme d'accessibilité indépendamment des moyens financiers de l'élève et de sa famille.

Mais Comenius est-il pour autant un programme accessible à tous ?

¹⁷ AEF-Europe, Synthèse des rapports de fin d'activités 2009-2011 », p. 15.

¹⁸ Interview de Suzy Vercammen, Chargée de projets Comenius à AEF-Europe, 12/09/2012.

¹⁹ AEF-Europe, *Ibid.*, p. 10.

²⁰ *Ibid.*, p. 20.

²¹ Commission européenne, « Partenariats scolaires bilatéraux Comenius - Europa ».

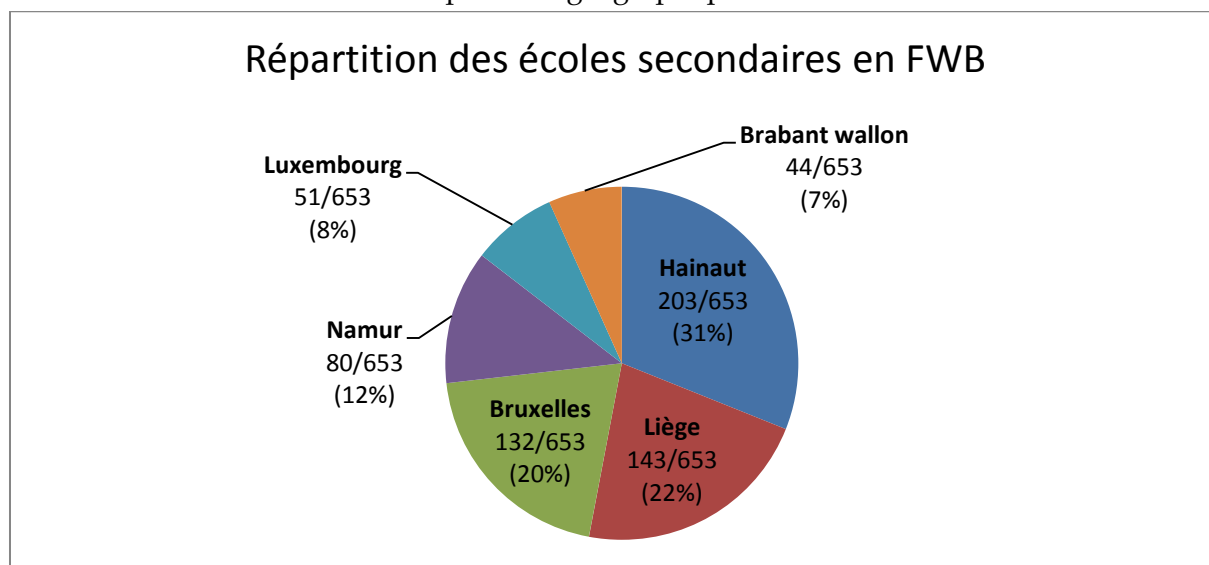
²² AEF-Europe, *Ibid.*, p. 17.

Quelles écoles, quel public ?

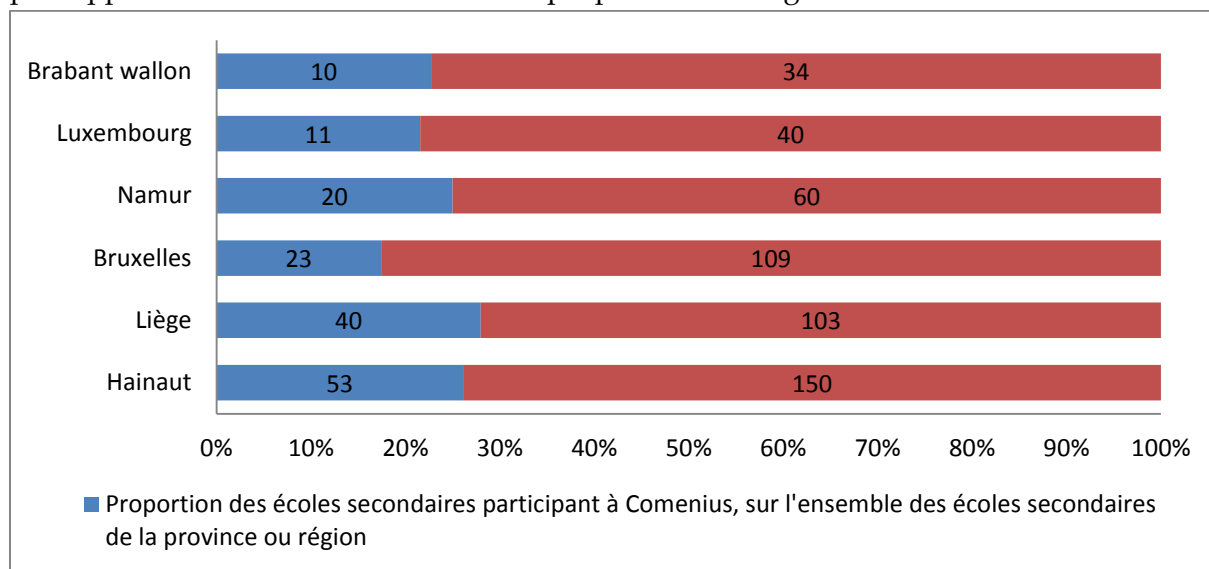
Au niveau secondaire, si l'on considère la liste des écoles éligibles pour une demande de subvention « Mobilité individuelle des élèves »²³, du programme Comenius, en FWB, on constate que sur les 157 écoles éligibles, 74 relèvent de l'Enseignement officiel, 81 du libre et 2 sont des écoles européennes. Parmi ces écoles, trois relèvent de l'enseignement spécialisé.

Répartition géographique²⁴

La Fédération Wallonie-Bruxelles compte 653 écoles secondaires, ordinaires et spécialisées, tous réseaux confondus²⁵. Leur répartition géographique est la suivante :



La répartition des écoles secondaires participant à Comenius (157 écoles sur 653, soit 24%) par rapport au nombre d'écoles dans chaque province ou région est la suivante :



²³ La mobilité individuelle des élèves n'est possible qu'entre des écoles qui sont ou qui ont été partenaires dans un même partenariat scolaire Comenius (multilatéral ou bilatéral). Source : AEF-Europe, « Mobilité des élèves ».

²⁴ Cette section a été modifiée le 25 avril 2013, des coquilles s'étant glissées dans les feuilles de calcul.

²⁵ Enseignement.be, « Annuaire des établissements scolaires », <http://www.enseignement.be/index.php?page=0&navi=149>.

Le taux d'implication des écoles dans le programme Comenius est assez similaire d'une province à l'autre, à l'exception de Bruxelles où moins d'une école sur cinq participe au programme.

	Brabant wallon	Hainaut	Liège	Bruxelles	Namur	Luxembourg
Nombre d'écoles secondaires	44	203	143	132	80	51
Proportion d'écoles participant à Comenius	23%	26%	28%	17%	25%	21%

Bien que le taux de participation au programme Comenius au sein des provinces tourne en moyenne aux alentours des 23%, on note une certaine fluctuation allant de 17 % de taux de participation pour la Région de Bruxelles-Capitale à 28% pour la province de Liège. La Région de Bruxelles-Capitale est ainsi la moins investie dans le programme Comenius, puisque à peine plus d'une école sur dix demande à s'inscrire dans ce type de partenariat, auquel tous les établissements scolaires peuvent pourtant prétendre.

Nous verrons dans la suite de cette analyse que cette région mériterait sans doute de s'investir davantage dans le programme. En effet, les élèves bruxellois qui souhaitent profiter d'un programme de mobilité linguistique autre que Comenius ne bénéficient d'aucune aide financière de la part des pouvoirs publics, contrairement aux élèves wallons. À Bruxelles, le programme européen figure comme étant le seul financièrement accessible à tous, alors qu'il existe en Wallonie d'autres programmes assortis d'aides financières.

Répartition selon le contexte socio-économique des écoles

L'indice socio-économique (ISE) des écoles est calculé à partir de l'ISE de ses élèves, lui-même calculé à partir de cinq variables : le revenu moyen par habitant, le revenu moyen par ménage, le niveau de diplôme, le confort des logements, le taux de chômage. Recalculé chaque année suite au renouvellement de la population scolaire, l'ISE permet de déterminer les établissements bénéficiant de moyens humains supplémentaires (politique d'encadrement différencié). « On observait, en 2007, que le réseau officiel, Communauté française et subventionné, accueillait une proportion d'élèves en discrimination positive bien plus importante que celle qui serait attendue si ces élèves étaient pareillement distribués entre les réseaux. Cela en particulier à Bruxelles où le réseau de la Communauté française accueillait un enfant sur deux (dans le fondamental) et un sur trois (dans le secondaire) en discrimination positive, contre un sur cinq dans le libre »²⁶.

Au niveau des indices socio-économiques des écoles partenaires de Comenius²⁷, on remarque une disparité selon le réseau d'enseignement :

²⁶ J. DEVILLERS, « L'indice socio-économique des écoles. Comment ça marche ? A quoi ça sert ? », FAPEO, 2011.

²⁷ Ne disposant pas des ISE pour huit écoles de la liste, nous en considérons 149.

	ISE entre 1 et 5	ISE entre 15 et 20
Tous réseaux confondus	37/149	37/149
Enseignement officiel	20/72	13/72
Enseignement libre	17/77	24/77

L'implication dans le programme Comenius varie selon le réseau d'enseignement : dans le réseau officiel, il touche davantage les écoles à ISE faible alors que c'est l'inverse pour le réseau libre.

Un tiers des écoles s'inscrivant dans le programme Comenius a un ISE compris entre 1 et 5, ces écoles bénéficient d'un encadrement différencié, les aidant à lutter contre les inégalités sociales dont souffrent leurs élèves. A l'inverse, la même proportion d'établissements obtient un ISE compris entre 15 à 20, c'est-à-dire que ces écoles scolarisent un public favorisé, dont les conditions socio-économiques laissent supposer qu'ils auraient plus de facilités financières pour profiter de séjours linguistiques dans un cadre extra-scolaire.

Il apparaît donc que les établissements à indice socio-économique faible, qui accueillent un public scolaire davantage fragilisé, pour qui les séjours linguistiques estivaux ou une seconde rhéto à l'étranger sont sans doute moins accessibles, ne sont pas fortement représentés dans ces programmes. Pourtant, ce public ne peut parfois compter que sur des programmes scolaires de type Comenius pour avoir la chance de partir à l'étranger et d'améliorer leur apprentissage d'une langue étrangère dans un contexte d'immersion ...

Alors, pourquoi les écoles à ISE faible ne s'inscrivent-elles pas plus massivement dans ce programme ? Les conditions d'enseignement dans ces écoles à ISE faible peuvent peut-être expliquer en partie leur faible engagement dans des programmes de mobilité linguistique. Ces écoles à public spécifique ont des missions plus larges que celles prévues par le décret « Missions » : l'encadrement différencié, anciennement dénommé discrimination positive est « un type d'enseignement « compensatoire » qui engage les directeurs d'établissements à mettre en place différents projets pédagogiques en faveur d'élèves qui sont en situation de vulnérabilité (scolaire, sociale, économique, etc.) et visant à prévenir l'absentéisme, la violence et le décrochage scolaire ». L'instruction au sens propre ne peut se faire que lorsque les conditions d'enseignement le permettent. Ainsi, les enseignants qui enseignent dans des établissements en discrimination positive jouent davantage le rôle d'éducateur²⁸. L'apprentissage des langues pourrait ne pas être une priorité pour ces établissements, confrontés à des difficultés socio-économiques qui impactent l'ensemble des apprentissages. Bien que ce constat soit tiré d'une étude menée dans l'enseignement officiel (réseau auquel appartiennent la majorité des écoles à ISE faible), nous supposons que le réseau catholique connaît lui aussi ce type de difficultés d'apprentissages dues au contexte socio-économique.

²⁸ S. THILMANY, « La discrimination positive en question. Analyse quantitative et état des lieux empirique de la discrimination positive à l'école secondaire dans l'enseignement général officiel », *Education & Formation*, e-295, Août 2011.

2. Le programme communautaire EXPEDIS

Depuis 2011, la Fédération Wallonie-Bruxelles incite les élèves à vivre une expérience culturelle et linguistique à l'étranger grâce au programme EXPEDIS (Expérience Educative d'Immersion Scolaire). Créée à l'initiative de la ministre de l'Enseignement obligatoire, « cette démarche immersive répond à l'objectif de la Déclaration de politique communautaire en permettant aux élèves d'apprendre une seconde langue de façon vivante, en situation réelle, afin qu'ils deviennent citoyens du monde et s'insèrent plus facilement dans la société et les milieux professionnels »²⁹.

Ce programme se veut complémentaire à Comenius puisqu'il ne nécessite pas d'accord préalable entre écoles d'origine et d'accueil. Un élève scolarisé dans une école non partenaire du programme de mobilité pourrait dès lors partir plusieurs mois à l'étranger, au-delà des frontières européennes. Par contre, dans le cadre d'EXPEDIS, l'aspect financier est totalement à charge des familles.

En mode débrouille ou à la carte

Le programme propose des séjours individuels, organisés dans un cadre privé (qui ne dépassent pas 3 mois), et des séjours coordonnés (de 3 à 10 mois), organisés par des opérateurs extérieurs. Si dans le premier cas, les familles peuvent espérer réduire les coûts en choisissant des familles d'accueil bénévoles dans des destinations proches, les tarifs pratiqués par certains opérateurs de séjours coordonnés peuvent représenter plusieurs mois de salaire pour les parents issus des classes moyennes ou populaires...

Si ce type d'expérience culturo-linguistique pour un enfant n'est pas à la portée de toutes les bourses, certaines familles voient dans ces programmes l'occasion de parfaire l'apprentissage linguistique de leur enfant, et pallient elles-mêmes les lacunes de l'enseignement des langues étrangères dans notre système éducatif. Cette « solution alternative » n'est pas accessible à tous les publics, et, une fois de plus, les jeunes issus de milieux défavorisés sont laissés sur le carreau s'ils n'obtiennent pas une bourse pour profiter d'autres modalités d'apprentissage.

Le séjour privé

Réservé aux élèves du secondaire, à partir du deuxième degré, de l'enseignement ordinaire ou spécialisé (forme 4), ce séjour **de quatre à douze semaines** est décidé par l'élève et ses parents, en concertation avec l'école qui doit également donner son feu vert, puisque c'est le chef d'établissement qui soumet le dossier à la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire. Une circulaire précise d'ailleurs que « l'établissement scolaire d'origine et son équipe pédagogique veillent à ce que les élèves candidats à cette expérience disposent des

²⁹ Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, « EXPEDIS : Le programme de séjours scolaires individuels de la Fédération Wallonie-Bruxelles. De multiples possibilités dès le secondaire ! ».

motivations et des capacités scolaires suffisantes pour participer à un séjour scolaire individuel »³⁰.

Après avoir choisi un pays d'accueil intra ou extra européen, ou une autre communauté linguistique belge, les parents s'engagent à trouver une famille d'accueil (étrangère ou intrafamiliale, dans le cas où l'élève aurait de la famille à l'étranger, par exemple). L'élève suit une grille horaire similaire à celle de son école d'origine et reste soumis aux mêmes règles d'évaluation. Concrètement, l'élève étudie d'autres cours à l'étranger mais doit quand même présenter les examens des cours qu'il n'a pas suivis lorsqu'il rentre dans son école d'origine. Les élèves en difficulté scolaire risquent donc d'hypothéquer leur année s'ils ne sont pas en mesure de suivre deux cursus simultanément... Néanmoins, certaines écoles permettent à un élève parti au premier trimestre de présenter les examens en fin d'année (la matière porte par contre sur l'ensemble de l'année scolaire) et ce, afin de lui éviter de devoir récupérer son « retard » en quelques jours. La réussite du projet dépend donc de la motivation du jeune et du soutien de sa famille, mais aussi de la bonne volonté de l'établissement scolaire...

Le séjour coordonné

Accessible aux élèves de troisième, quatrième et cinquième année, ce programme est semblable au séjour privé à l'exception faite du temps passé à l'étranger, du coût, des évaluations et de l'impossibilité de partir en sixième secondaire. Voici les particularités de ce séjour coordonné :

- L'élève part pour une durée allant de 3 mois à 10 mois (une année scolaire complète). Il peut cumuler les séjours et partir ainsi chaque année.
- Les frais liés à ce type de séjour sont, dans la majorité des cas, pris en charge par les parents. La Fédération Wallonie-Bruxelles n'intervient pas, mais il est toutefois possible d'obtenir une bourse directement auprès de l'opérateur³¹.
- Dans le cas d'un séjour de plus de trois mois, « le conseil de classe de l'école d'origine évaluera l'élève sur base des évaluations effectuées par l'école d'accueil pendant la durée du séjour scolaire »³².

Le séjour est organisé par un organisme de coordination agréé, choisi par les parents de l'élève. Cet organisme de coordination est tenu d'organiser le voyage dans sa dimension administrative (formalités de voyage, assurances, transmission des dossiers, ...), d'assurer des sessions préparatoires (organisées hors du temps scolaire), d'assurer un suivi tout au long du séjour et de prévoir une session extra-scolaire d'évaluation après le retour³³.

³⁰ Direction générale de l'Enseignement obligatoire, Circulaire 3690, « Organisation de séjours scolaires individuels pour les élèves de l'enseignement secondaire », 24 août 2011.

³¹ Par exemple, AFS alloue des bourses couvrant 25 à 75% du coût du voyage et le WEP propose six bourses « Véronique Giron », dont une couvrant la totalité des frais, ainsi que trois bourses « Nova Scotia », uniquement valables pour le Canada.

³² Direction générale de l'Enseignement obligatoire, Circulaire 3690.

³³ *Idem*.

L'organisme sert également de lien entre l'école d'origine et l'école d'accueil. Les trois principaux organismes en Fédération Wallonie-Bruxelles sont le WEP, AFS et EF.

Des séjours sélectifs...

Nous avons comparé les offres de séjour que propose un des organismes les plus réputés: le **WEP**. Cet opérateur propose des programmes scolaires, pendant ou après les études secondaires, de quatre semaines à une année.

- **Programme classique** (à partir de 4 semaines)
 - ✓ En famille d'accueil bénévole (critère qui définit le choix de la région/ ville)
 - ✓ Etude de la langue depuis au moins 2 ans
 - ✓ Exigence de résultats scolaires au-delà de la moyenne
 - ✓ 20 pays au choix
 - ✓ Ecole imposée, pas de minerval à payer
 - ✓ Obligation de suivre les cours traditionnels

- **Programme scolaire combiné** (Academix)

Même formule que le programme classique à la différence que celui-ci propose deux séjours d'un semestre, dans deux pays différents, afin d'apprendre deux langues.

- **High School Flex** (3 à 12 mois)
 - ✓ En famille d'accueil rémunérée
 - ✓ Faible niveau de langue accepté
 - ✓ Exigence de résultats scolaires dans la moyenne
 - ✓ 4 pays au choix
 - ✓ Choix de l'école possible, paiement intégral du minerval (compris dans le prix)
 - ✓ Choix de cours à la carte

Sur les 450 jeunes partis avec le WEP en 2011, 20 ont tenté la formule EXPEDIS. Les destinations phares sont le Canada, outre-Atlantique, et l'Irlande et l'Espagne, en Europe. Le choix du lieu varie lorsque le jeune part après ses secondaires : les Etats-Unis sont choisis par plus de la moitié des participants.

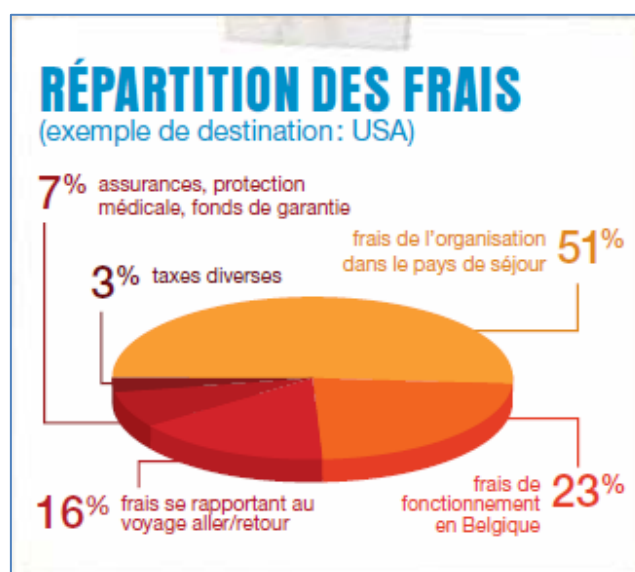
Exemples de tarifs pour certains programmes et destinations³⁴ :

Langue cible	Programme choisi	Destination	Durée	Coût
Anglais	High School Flex	Etat de New-York, USA	1 semestre	10.140€
			1 année scolaire	14.030€
		Floride, USA	1 année scolaire	16.940€
			Arizona, USA	1 année scolaire
	Programme scolaire	USA (pas le choix de la destination)	1 semestre	6.600€
			1 année scolaire	7.600€
	Programme scolaire	Irlande	1 année scolaire	9.600€
			1 trimestre	6.500€
	Academix	USA-Allemagne	2 semestres	11.700€
			USA-Argentine	2 semestres

³⁴ WEP, « Consulter les tarifs ».

Néerlandais	Programme scolaire	Pays-Bas	1 semestre	5.900€
			1 année scolaire	6.500€
		Belgique (Flandre)	4 semaines	1.950€
			1 semestre	3.050€
Chinois	Programme scolaire	Chine	1 trimestre	7.200€
			1 année scolaire	11.600€

Ce tableau affiche des écarts assez serrés entre des séjours de 6 mois ou de 10 mois, pour certaines destinations. Pour le programme *High School Flex*, cela s'explique par la rémunération de la famille d'accueil et par le minerval à payer (le prix dépend de la taille de l'école, des infrastructures proposées ou encore de la réputation). Mais comment expliquer ce faible écart pour les programmes scolaires ordinaires (hors *High School Flex* et *Academix*) ? Où va l'argent ?



Source : WEP, « Programmes scolaires à l'étranger, 2012/2013 »

Les tarifs pratiqués comprennent les frais de dossier et d'inscription, l'interview préalable, le test de langue, les séances de préparation (dont un week-end d'orientation), les formalités, la recherche d'une famille, l'hébergement, les repas, l'assistance d'un coordinateur sur place, l'assurance voyage et maladie, la garantie annulation (à noter qu'il est possible d'en contracter une sans franchise pour la modique somme de 701,50€) ainsi que les vols et transferts, pour toutes les destinations sauf les pays européens.

Il apparaît clairement que le coût pour les familles représente un frein certain. Il faut donc avoir les moyens de s'offrir ce type de voyage, mais pas seulement. L'âge est également discriminant puisque bon nombre de pays n'acceptent pas de participants âgés de plus de 18 ans³⁵. Et lorsque l'on sait que 50% des élèves en Fédération Wallonie-Bruxelles sont en retard sur leur scolarité³⁶, nombreux sont les élèves qui, même s'ils disposent du budget, devront

³⁵ Maximum 18 ans et 6 mois au départ pour les USA, le Japon, l'Allemagne, l'Angleterre et l'Irlande ; moins de 18 ans pour la Nouvelle-Zélande ; ne pas fêter ses 19 ans durant son séjour en Australie. Ces limites d'âge s'expliquent par des réglementations propres en matière de visas.

³⁶ Fédération Wallonie-Bruxelles/Etnic, *Indicateurs de l'Enseignement 2011*.

soit partir avant la dernière secondaire, soit après leurs études, soit suivre une formation linguistique. Autre solution : partir avec le programme *High School Flex*, considéré comme un programme pour étudiant international et non comme un programme culturel d'échange, et nécessite un autre type de visa, sans restriction d'âge stricte. Mais il faut alors déboursier un autre budget...

3. Tous égaux face à ces programmes ?

Si les possibilités existent bel et bien, chaque élève n'a pas les mêmes chances de faire l'expérience de ce type de programme. Certains programmes demandent en effet une solide motivation individuelle, de la part de l'élève et de ses parents. Il faut s'y prendre tôt, faire plusieurs démarches administratives, chercher soi-même une famille d'accueil (dans le cas d'un séjour en cadre privé) ou disposer d'un budget conséquent dans le cas d'un séjour coordonné (qui se chiffre en milliers d'euros), convaincre l'équipe pédagogique de l'école d'origine, et autres étapes qui requièrent patience et détermination. Et toutes les familles ne sont pas prêtes à s'investir dans ce type de projet, que ce soit par manque de temps, d'argent, ou simplement d'information (le programme EXPEDIS n'a pas encore atteint la notoriété du programme Erasmus, pour ne citer que le plus célèbre).

Dans le cas du programme Comenius, le poids repose tantôt sur les parents, tantôt sur les enseignants. Pour les programmes de mobilité individuelle, il s'agit pour les parents de subvenir, même partiellement, aux besoins de son enfant à l'étranger, et tous ne peuvent l'assumer. En ce qui concerne les projets entre écoles, il revient à un enseignant motivé de se mobiliser. Il lui faudra tout d'abord convaincre la direction de l'établissement du bien-fondé du projet (sachant que l'implication en temps n'est pas anodine), soumettre sa candidature à l'AEF-Europe, assister à une visite préparatoire et/ou à un séminaire de contact, gérer le projet dans le temps, etc. Cela explique sans doute que toutes les écoles en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) ne s'engagent pas dans le programme. En FWB, 161 sur 856 écoles³⁷ se sont inscrites au programme de mobilité individuelle des élèves.

L'importance du soutien de l'école

Tout comme dans le cadre du programme de mobilité individuelle Comenius, l'école d'origine doit donner son aval au départ du jeune. « L'organisme de coordination veillera à ce que l'élève dispose des motivations et des capacités scolaires suffisantes pour participer à un séjour scolaire individuel. Pour procéder correctement à cette évaluation, l'organisme de coordination sollicitera, à cet effet, l'avis de l'école d'origine »³⁸. Le départ quant à lui ne se fera qu'après accord de l'Administration.

Etant donné que, dans le cas de séjours de plus de 3 mois, il revient au Conseil de classe de déterminer la réussite ou non de l'élève, les équipes éducatives de l'école d'origine sont

³⁷ Ecoles secondaires de l'enseignement ordinaire et spécialisé, écoles européennes, CEFA et établissements de promotion sociale en Fédération Wallonie-Bruxelles.

³⁸ Direction générale de l'Enseignement obligatoire, Circulaire 3690.

amenées à suivre la progression de leur élève à l'étranger, à connaître sa grille horaire et les compétences qu'il aura acquises dans chaque matière, et afin de prendre une décision en connaissance de cause fin d'année.

Benoît De Wael, Directeur de Développement des Programmes chez WEP, confie que « des élèves dépendent de leur direction. On a dû refuser des élèves, non pas à cause de la motivation du jeune mais parce que la direction ne voulait pas s'investir dans le projet, par manque de temps. Aujourd'hui, si un directeur n'est pas intéressé, l'élève ne peut pas partir et n'a pas de recours ». Et de suggérer que les écoles secondaires mettent sur pied des cellules internationales qui pourraient assurer le suivi pédagogique des jeunes partis à l'étranger. Et pourquoi pas de labelliser ces écoles « qui regardent au-delà des murs »³⁹.

Deux éléments majeurs impactent donc la réussite de ce projet : la bonne volonté de l'école d'origine de l'élève et le soutien des parents (et le financement qui va généralement de pair).

Les Wallons privilégiés...

Pour aider les jeunes moins aisés à vivre leur rêve, la Région wallonne octroie des bourses dans le cadre du Plan Marshall Langue 2012-2013 (800 bourses étaient disponibles en 2011-2012)⁴⁰. Mais ces aides ne sont disponibles que pour les Wallons, et uniquement pour les séjours effectués au sortir du secondaire. Les Bruxellois ne peuvent plus y avoir accès en raison de leur surreprésentation : en 2010, plus de 60% des étudiants boursiers habitaient Bruxelles alors que les fonds dégagés provenaient des mannes financières wallonnes⁴¹. À l'heure actuelle, aucune solution alternative ne leur est proposée par la Région de Bruxelles-Capitale.

Les jeunes Wallons diplômés, motivés à apprendre une langue et domiciliés en Région wallonne peuvent donc prétendre à une aide de :

- ✓ 3.500 euros pour un semestre à l'étranger (5.000 euros en cas d'éligibilité à une bourse d'études).
- ✓ 4.000 euros pour une année en Flandre.
- ✓ 7.000 euros pour une immersion de deux semestres, dans deux pays différents. (9.000 euros en cas d'éligibilité à une bourse d'études)⁴².

Ces initiatives, soutenues par les politiques au niveau communautaire ou européen, souffrent d'un manque de financement. De plus, il revient aux familles de répondre à certaines lacunes dans l'enseignement des langues étrangères tel que pratiqué dans nos écoles. Le programme EXPEDIS, par exemple, propose des formules d'immersion linguistique car c'est sans doute une des meilleures façons d'apprendre une seconde langue.

³⁹ Interview réalisée par l'auteur de l'analyse, le 30/08/2012.

⁴⁰ Gouvernement wallon, « Plan Marschal 2.Vert. Reconduction des bourses rhétos ».

⁴¹ Parlement wallon, «L'intensification de l'usage et de l'apprentissage des langues en Wallonie. Les aides régionales linguistiques. Les bourses "Plan langue". Question orale de M. de Lamotte à M. Antoine sur les bourses "Plan langue" », 22 novembre 2010.

⁴² Le FOREM, « Séjours linguistiques pour élèves diplômés de l'enseignement secondaire supérieur ».

Mais connaître la formule magique ne signifie pas qu'elle est appliquée dans les programmes scolaires, au sein de nos établissements... Ainsi, il revient à l'élève de prendre son enseignement en mains et de parfaire sa connaissance de la langue à l'étranger.

Conclusion

Alors, que faire lorsque l'on souhaite assurer à son enfant un maximum de chances de maîtriser une seconde langue mais que l'on n'a ni les moyens financiers ni d'école partenaire à proximité ? Comment parvenir à un apprentissage performant des langues étrangères, et, surtout, équitable ? Doit-on accepter un système scolaire qui fait reposer, une fois de plus, le poids de la réussite sur les familles ? En ces temps de morosité économique qui désillusionne les jeunes pressés de s'insérer dans le marché de l'emploi et de trouver leur place dans la société, est-il normal que nos pouvoirs publics délaissent une partie de ces jeunes ?

À l'heure des évaluations de notre système d'enseignement des langues étrangères, que ce soient les tests PISA menés par l'OCDE ou les études commandées par la Commission européenne, le verdict laisse souvent un goût amer. Les élèves sont trop peu préparés, trop peu intéressés, trop peu motivés. Et le constat posé quant à l'étude des langues peut sans doute s'étendre à d'autres matières enseignées. Dès lors, si une profonde réflexion sur les pédagogies mises en place pour enseigner les langues en classe semble absolument nécessaire, un questionnement plus large sur le sens des transmissions de savoirs et les objectifs pédagogiques s'avère tout autant essentiel. C'est en effet en recréant du sens, en plaçant l'élève au cœur de son apprentissage et en assurant à tous les mêmes chances de réussite que l'école parviendra à assurer sa mission d'instruction et d'émancipation sociale, pour tous.

Au terme de cette analyse, des questions restent en suspens :

- Il apparaît que seule une minorité d'élèves en Fédération Wallonie-Bruxelles participe à des programmes de mobilité linguistique, et ce pour une multitude de raisons (frein financier, inscription dans une école non partenaire d'un programme, manque d'informations, etc.). Mais peut-on raisonnablement penser que tous les élèves s'inscriraient dans ce type de projets si toutes les conditions favorables étaient réunies ? L'apprentissage des langues est-il une priorité pour les élèves ? Perçoivent-ils la maîtrise d'une seconde langue comme une clé d'accès au marché de l'emploi ou ont-ils d'autres priorités ?
- A côté de la promotion des différentes initiatives des pouvoirs publics en matières de programmes linguistiques en milieu scolaire ou de séjours individuels à l'étranger, ne devrions-nous pas réfléchir à de nouvelles formes d'apprentissage intra-scolaires, développées dans toutes les écoles et accessibles à tous les publics ?
- N'est-il pas temps de repenser le rôle de l'école dans l'apprentissage des langues étrangères ?

BIBLIOGRAPHIE

AEF-Europe, « Débriefing mobilité des élèves 24/01/2012 ».

AEF-Europe, « L'apprentissage de l'Europe pour petits et grands »,
<http://www.aef-europe.be/index.php?Rub=comenius>

AEF-Europe, « Liste des écoles éligibles pour une demande de subvention Mobilité individuelle des élèves ».

AEF-Europe, « Mobilité des élèves »,
<http://www.aef-europe.be/index.php?Rub=comenius&page=354>

AEF-Europe, « Synthèse des rapports de fin d'activités 2009-2011 ».

AEF-Europe, « Témoignages partenariats »,
<http://www.aef-europe.be/index.php?Rub=comenius&page=228>.

AGERS, « Mobilités scolaires - séjours scolaires individuels »,
<http://www.enseignement.be/index.php?page=26400&navi=3156>

AGERS, « Référentiels de compétences – Compétences terminales et savoirs requis – langues modernes »,
http://www.enseignement.be/download.php?do_id=612&do_check=

BLONDIN C. et GOFFIN C., « Evaluer les compétences en langues modernes d'élèves de l'enseignement secondaire. Participation de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'étude européenne des compétences en langues. Premier rapport », Université de Liège, Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education, 2012,
http://www.enseignement.be/download.php?do_id=9300&do_check=

Commission Européenne, DG Education et Culture, « Effets des partenariats scolaires Comenius sur les écoles participantes. Rapport final », 2007.

Commission européenne, « Partenariats scolaires bilatéraux Comenius - Europa »,
ec.europa.eu/education/llp/doc/call13/fiches/com7_fr.pdf

Conseil de l'Europe, « Apprentissage des langues et citoyenneté européenne », 2000,
www.coe.int/t/dg4/linguistic/source/framework_FR.pdf

DEVILLERS J., « L'indice socio-économique des écoles. Comment ça marche ? A quoi ça sert ? », FAPEO, 2011, http://www.fapeo.be/wp-content/analyses/analyses_2011/ISEF.pdf

Enseignement.be, « Annuaire des établissements scolaires »,
<http://www.enseignement.be/index.php?page=0&navi=149>.

Fédération Wallonie-Bruxelles/Etnic, *Indicateurs de l'Enseignement 2011*,
<http://www.enseignement.be/index.php?page=26464>

Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, « EXPEDIS : Le programme de séjours scolaires individuels de la Fédération Wallonie-Bruxelles. De multiples possibilités dès le secondaire ! »,

<http://simonet.cfwb.be/expedis-le-programme-de-sejours-scolaires-individuels-de-la-federation-wallonie-bruxelles-de-multiples-possibilites-des>

Gouvernement wallon, « Plan Marschal 2.Vert. Reconduction des bourses rhétos »,

<http://planmarshall2vert.wallonie.be/?q=node/171>

Le FOREM, « Séjours linguistiques pour élèves diplômés de l'enseignement secondaire supérieur »,

<http://www.leforem.be/particuliers/seformer/langues/sejours-linguistiques-pour-diplomes-de-l-enseignement-secondaire-superieur.html>

MACFARLANE A., PETERS M. et WESCHE M., « Le bain linguistique : programme intensif de français langue seconde à Ottawa » dans *Revue canadienne des langues vivantes/The Canadian Modern Language Review*, sous la direction de J. Netten et C. Germain, Vol. 60, no. 3, pp. 373-391, www.mmecarr.ca/ICF/ICF_PDFs/Bain_linguistique.pdf

Parlement wallon, «L'intensification de l'usage et de l'apprentissage des langues en Wallonie. Les aides régionales linguistiques. Les bourses "Plan langue". Question orale de M. de Lamotte à M. Antoine sur les bourses "Plan langue" », 22 novembre 2010,

http://nautilus.parlement-wallon.be/Archives/2010_2011/CRIC/cric31.pdf

THILMANY S., « La discrimination positive en question. Analyse quantitative et état des lieux empirique de la discrimination positive à l'école secondaire dans l'enseignement général officiel », *Education & Formation*, e-295, Août 2011,

<http://www.google.be/url?sa=t&rct=j&q=conditions%20d'enseignement%20C3%A9coles%20d%2B&source=web&cd=4&ved=0CDMQFjAD&url=http%3A%2F%2Fute3.umh.ac.be%2Frevues%2Finclude%2Fdownload.php%3FidRevue%3D11%26idRes%3D99&ei=q6RqUKrVOanW0QXxx4GwBw&usg=AFQjCNErySA611BAgbPtkpfJ2myyMVLbVQ>

WEP, « Consulter les tarifs », <http://www.wep.be/BEFR/programmes-scolaires/consulter-les-tarifs.aspx>